

M. l'Orateur suppléant: Je regrette, mais à ce moment-ci, une question de privilège ne peut être posée. Sept minutes sont accordées à celui qui pose la question et trois minutes à celui qui y répond.

M. Grégoire: C'est de la pure hypocrisie de la part du gouvernement.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—L'AUGMENTATION DE L'IMPÔT EN VUE DE COMPENSER LA HAUSSE DE LA PENSION

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai demandé au premier ministre (M. Pearson) si le gouvernement voudrait reconsidérer sa décision d'augmenter l'impôt en vue de compenser l'augmentation projetée de la pension de la sécurité de la vieillesse. J'ai posé cette question au premier ministre à la suite des renseignements fournis à la Chambre hier en réponse à une question marquée d'un astérisque que j'avais posée. Ils indiquent que depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, il a perçu aux fins de la pension de la vieillesse, sous forme d'impôts affectés à cette fin, une somme bien supérieure au montant qu'il a versé sous forme de pensions pendant la même période, aux termes de la loi de la sécurité de la vieillesse.

Ces renseignements sont consignés au compte rendu d'hier aux pages 9951 et 9952. De fait, on y trouve plusieurs renseignements que je n'avais pas demandés, mais les deux chiffres que je voulais obtenir sont nettement indiqués. J'ai demandé en particulier le montant global des sommes perçues depuis le 1^{er} avril 1963 jusqu'à la fin d'août 1966—c'est-à-dire pendant les trois premières années et demie depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir—sous forme des diverses taxes de la sécurité de la vieillesse destinées à des fins de sécurité de la vieillesse. J'ai aussi demandé le montant versé sous forme de pensions de sécurité de la vieillesse pendant la même période. J'ai dit trois ans et demi, en réalité, il s'agit de trois ans et cinq mois.

Voici les chiffres. Le montant total perçu en impôts affectés à des fins précises au cours de la période de trois ans et cinq mois s'élevait à \$3,407,344,696. Le montant total versé en pensions de sécurité de la vieillesse au cours de la même période s'élevait à \$3,040,020,753.48. Cela veut dire que le montant perçu en trop, imposé en trop, versé par la population du Canada pour les pensions de vieillesse au cours de cette période s'élevait à \$367,323,942.52. Voilà le montant perçu en trop par

[M. Grégoire.]

rapport au montant versé en pensions de sécurité de la vieillesse pendant la même période.

• (10.30 p.m.)

Ce sont des chiffres à plusieurs tranches et ils comprennent des dollars et des cents. Permettez-moi d'exposer les choses plus clairement. On a perçu au cours de cette période de trois ans et demi 367 millions de dollars de plus que la somme versée en pensions de sécurité de la vieillesse. D'où ma question au premier ministre. Pourquoi parler maintenant de percevoir des impôts supplémentaires pour acquitter l'augmentation projetée, dont préavis est donné au *Feuilleton*?

Quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a annoncé le 14 juillet l'augmentation proposée, il a déclaré qu'au cours de la première année il en coûterait 225 millions de dollars. S'il en est ainsi, pourquoi percevoir d'autres impôts pour verser la première année 225 millions de dollars quand le gouvernement a perçu depuis qu'il est au pouvoir 367 millions supplémentaires à cette fin? Je ne peux m'empêcher de penser que l'augmentation de la pension de vieillesse n'est qu'un prétexte pour augmenter les impôts, et cela me paraît très injuste.

Afin qu'on sache bien le pourquoi de l'augmentation d'impôt, le ministre des Finances (M. Sharp), en réponse à une question que je lui ai posée le 4 novembre, comme en fait foi la page 9544 du compte rendu, a déclaré que le prétendu petit budget dépendrait de l'approbation par la Chambre du projet de loi relatif aux pensions car c'est surtout pour cette raison qu'on présentera un budget. A mon avis on ne peut attribuer la hausse des impôts à ce moment-ci à l'augmentation des pensions de vieillesse, étant donné que le projet coûtera 225 millions de dollars la première année et que le gouvernement actuel a perçu ces trois dernières années et demie, à cette fin, un excédent de 367 millions.

Peut-être me répondra-t-on que les montants que nous versons augmentent vu que l'âge d'admissibilité baisse. On me dira aussi peut-être qu'il faudra bientôt, dans un, deux ou même trois ans, percevoir plus d'argent. Mais pourquoi ne pas attendre jusque-là? Il s'agit ici d'un régime de financement autonome. Pourquoi en cette année financière prélever des impôts qui ne sont pas nécessaires en raison de l'énorme excédent reçu par le gouvernement? Je rappellerai à celui-ci que s'il a un excédent si considérable c'est en partie attribuable au fait que le gouvernement a augmenté une des taxes de la sécurité de la vieillesse la première année où il a assumé le pouvoir. A l'époque où la pension a été portée de \$65 à \$75 en 1963 il a porté la taxe personnelle de la sécurité de la vieillesse de 3 à 4